

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2158

13 octobre 2010

SOMMAIRE

1798 European Loan Fund	103555	ITT Industries Luxembourg S.à r.l.	103554
1798 Healthcare Long / Short Fund	103555	ITT Industries S.à r.l.	103557
ADLG S.à r.l.	103558	Lancelot Consulting S.à r.l.	103556
Allmende S.A.	103560	LBP Luxco GP 1-Hanover S.à r.l.	103557
Amadala	103556	Liberty Property Trust Lux S.à r.l.	103584
A-PQ Luxco Investors S.à r.l.	103556	Luxmaster S.A.	103584
Aquila Risk Solutions S.à r.l.	103560	Maas International	103562
ArcelorMittal Holdings, Schiffflange facilities S.à r.l.	103557	Meta-4 Group (Global) S.A.	103569
Ardagh Glass Group S.A.	103558	PDL Europe PX Holdings S.à r.l.	103540
Ardent Chemicals S.A.	103560	Primero Mining Luxembourg	103573
Arulco S.A.	103561	R3 Capital Partners Luxembourg Holdings II, S.à r.l.	103552
Bake Holdco 3 SA	103561	R3 Capital Partners Luxembourg Holdings II, S.à r.l.	103552
Bake Holdco 4 SA	103561	R3 Capital Partners Luxembourg Holdings I, S.à r.l.	103551
Barguzin Participation S.A.	103571	R3 Capital Partners Luxembourg Holdings I, S.à r.l.	103552
Barkan Lux s.à r.l.	103568	R3 Capital Partners (Luxembourg III), S.à r.l.	103551
BCEGC S.A.	103568	R3 Capital Partners (Luxembourg III), S.à r.l.	103551
Beau Bassin S.A.	103569	RBS (Luxembourg) S.A.	103571
Beau Bassin S.A.	103568	Sailor S.A.	103553
Belair Invest S.A.	103569	Sailor S.A.	103554
Belingoo Media Group S.A.	103569	Sailus S.A.	103554
BELVAL 5 Nord S.A.	103570	Sailus S.A.	103554
Benelux Real Estate	103570	Schonow S.à r.l.	103555
Blue S.A.	103570	Soframed Capital Invest S.A.	103551
Bolt 2 S.A.	103562	Textil Romania S.à r.l.	103558
Cedington S.A.	103572	The Sea S.à r.l.	103538
Compagnie du Baou S.A.	103572	Trustec S.A.	103561
C.P.I. Luxembourg S.A.	103571	Van Dijk	103555
Cura/GGP Investment Corporation	103572	Varna Investments Holding S.A.	103555
Dadco Holding (Luxembourg) S.A.	103562	WESTVACO Luxembourg S.à r.l.	103539
Dominion Corporate Group S.A.	103572	ZIM Management Company S.à r.l.	103553
EuroPRISA Luxembourg Holding Company F S.à r.l.	103573		
GNT - Lux S.A.	103539		
Heystone S.A.	103552		
iKe Consulting S.à r.l.	103556		
ITT Industries Holdings S.à r.l.	103553		

The Sea S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Primadonna.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 46, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 83.833.

L'an deux mille neuf, le dix-neuf octobre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Pierre Michel VILLA, installateur, demeurant à L-3340 Huncherange, 32, rue de la Résistance, propriétaire de quatre cent cinquante (450) parts sociales de la sousdite société,

2. Michaël VILLA, employé privé, demeurant à L-6686 Merttert, 53, route de Wasserbillig,

propriétaire de cinquante (50) parts sociales de la société THE SEA S.à.r.l., avec siège social à L-1475 Luxembourg, 5, Plateau Saint Esprit, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B83.833, constituée suivant acte du notaire Jean SECKLER de Junglinster du 14 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 224 du 8 février 2002.

Pierre Michel VILLA, susdit, déclare d'abord céder à Rodolfo ROSSI BRUNORI, commerçant, demeurant à L-4018 Esch-sur-Alzette, 38, rue d'Audun, ce acceptant, ici représenté par Leonardo GRAZIANO, commerçant, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 18 septembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

deux cent cinquante (250) parts sociales de la Société, pour le prix de mille deux cinquante (1.250,-) euros,

et déclare céder à Antonio GRAZIANO, employé privé, demeurant à L-4018 Esch-sur-Alzette, 38, rue d'Audun, ce acceptant, ici représenté par Roberto VASTA, comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 18 septembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

deux cents (200) parts sociales de la société, pour le prix de mille (1.000,-) euros.

Michaël VILLA, susdit, déclare céder à Antonio GRAZIANO, susdit, cinquante (50) parts sociales de la société, pour le prix de deux cent cinquante (250,-) euros.

Les cessionnaires seront propriétaires des parts sociales leur cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Les cessionnaires seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Ensuite: A défaut de gérance, Pierre Michel VILLA et Michaël VILLA, préqualifiés, agissant en leurs qualités d'associés, signifieront par lettre recommandée à la société, les cessions visées ci-avant, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Finalement, les associés Rodolfo ROSSI BRUNORI, et Antonio GRAZIANO, préqualifiés, représentés comme il est dit, se réunissent en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

1) Ils donnent leur agrément en ce qui concerne les cessions de parts visées ci-avant.

2) Suite à la résolution qui précède, ils décident de modifier l'article 5 des statuts et lui donnent la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-EUR), divisé en CINQ CENTS (500) parts sociales de VINGT-CINQ EUROS (25,-EUR) chacune."

3) Les associés décident d'ajouter une enseigne à la dénomination de la société et par conséquent de modifier l'article 1^{er} des statuts:

" **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "THE SEA S.à.r.l.", avec l'enseigne "PRIMADONNA"."

4) Ils décident de transférer le siège social de Luxembourg à Esch-sur-Alzette, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette."

5) Ils fixent l'adresse à L-4130 Esch-sur-Alzette, 36, avenue de la Gare.

6) Les associés décident de modifier l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'import et l'export de toutes marchandises autorisées, non réglementées, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

7) Ils nomment gérant unique de la société, Andrea BUCCIARELLI, commerçant, demeurant à I-66023 Francavilla al Mare (Italie), CD Valle Anzuca 11, pour une durée indéterminée, avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. VILLA, M. VILLA, GRAZIANO, VASTA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 26 octobre 2009. REM 2009 / 1413. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 7 juillet 2010.

Référence de publication: 2010089075/67.

(100099009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

GNT - Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 87.699.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} juillet 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2014:

- Monsieur Martial MUNIER, Industriel, demeurant au 12, rue Auguste Chery, F-54220 Malzeville, administrateur délégué

- Monsieur Damien GRIMON, administrateur de sociétés, demeurant 1C, rue de Metz, F-57640 Bettlainville

- Monsieur Dominique BEGRAND, administrateur de sociétés, demeurant 21, rue du Pâtural, F-57420 Marieulles

Est nommé commissaire aux comptes son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2014:

- BDO AUDIT, société anonyme, sise au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Extrait de la résolution prise par le conseil d'Administration le 1^{er} juillet 2010

- Est nommé président du conseil d'administration

Monsieur Martial MUNIER, demeurant au 12, rue Auguste Chery, F-54220 Malzeville qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010096764/26.

(100107040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

WESTVACO Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 82.110.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2010.

WESTVACO Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010117761/15.

(100133302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

PDL Europe PX Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 155.163.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of August.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

I. PDL Europe PX1 Ltd., a company incorporated under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its registered office at 2500 – 10303 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 3N6, Canada and registered with the Registrar of Corporations for the Province of Alberta, Canada, under number 2015481878, here represented by Grégory Beltrame, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, on 16 August 2010;

II. PDL Europe PX2 Ltd., a company incorporated under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its registered office at 2500 – 10303 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 3N6, Canada and registered with the Registrar of Corporations for the Province of Alberta, Canada, under number 2015481969, here represented by Grégory Beltrame, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, on 16 August 2010;

III. PDL Europe PX3 Ltd., a company incorporated under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its registered office at 2500 – 10303 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 3N6, Canada and registered with the Registrar of Corporations for the Province of Alberta, Canada, under number 2015481852, here represented by Grégory Beltrame, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, on 16 August 2010; and

IV. PDL Europe PX4 Ltd., a company incorporated under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its registered office at 2500 – 10303 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 3N6, Canada and registered with the Registrar of Corporations for the Province of Alberta, Canada, under number 2015481910, here represented by Grégory Beltrame, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, on 18 August 2010.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “PDL Europe PX Holdings S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares shall be indivisible and the Company shall recognise only one (1) owner per share.

6.2. Shares shall be freely transferable among shareholders. Where the Company has a sole shareholder, shares shall be freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties shall be subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer shall only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which shall set the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles shall fall within the competence of the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means shall be deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held, provided that such manager is not participating from Canada.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), shall be valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager, save for matters of up to an amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000), where the Company shall be bound towards third parties by the single signature of any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.

Art. 9. Sole manager. The provisions of this article 9 shall only be applicable if, and only for so long as the Company is managed by a sole manager.

9.1. Any reference in the Articles to the Board or the managers shall be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 The provisions of this article 12 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

12.2 The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.3 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.4 The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

13.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders shall appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications shall be made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions shall be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

The articles of Association of the Company having thus been established, the above-named parties have subscribed to the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of the Company as follows:

I. PDL Europe PX1 Ltd., represented as stated above, subscribes for three thousand one hundred and twenty-five (3,125) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an aggregate amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-). The contribution in cash in the aggregate amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is to be allocated as follows:

(i) an amount of three thousand one hundred and twenty-five Euro (EUR 3,125) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of nine thousand three hundred and seventy-five Euro (EUR 9,375) to the share premium reserve account.

II. PDL Europe PX2 Ltd., represented as stated above, subscribes for three thousand one hundred and twenty-five (3,125) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an aggregate amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-). The contribution in cash in the aggregate amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is to be allocated as follows:

(iii) an amount of three thousand one hundred and twenty-five Euro (EUR 3,125) to the nominal share capital account of the Company; and

(iv) an amount of nine thousand three hundred and seventy-five Euro (EUR 9,375) to the share premium reserve account.

III. PDL Europe PX3 Ltd., represented as stated above, subscribes for three thousand one hundred and twenty-five (3,125) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an aggregate amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-). The contribution in cash in the aggregate amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is to be allocated as follows:

(v) an amount of three thousand one hundred and twenty-five Euro (EUR 3,125) to the nominal share capital account of the Company; and

(vi) an amount of nine thousand three hundred and seventy-five Euro (EUR 9,375) to the share premium reserve account.

IV. PDL Europe PX4 Ltd., represented as stated above, subscribes for three thousand one hundred and twenty-five (3,125) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an aggregate amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-). The contribution in cash in the aggregate amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is to be allocated as follows:

(vii) an amount of three thousand one hundred and twenty-five Euro (EUR 3,125) to the nominal share capital account of the Company; and

(viii) an amount of nine thousand three hundred and seventy-five Euro (EUR 9,375) to the share premium reserve account.

The amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the general meeting of the shareholders of the Company

Immediately after the incorporation of the Company, the general meetings of the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:
 - Stephen George Stewart, born in Toronto, Ontario, Canada, on 4 January 1955 and having his professional address at 70 York Street, Suite 1700, Toronto, Ontario, M5J 1S9, Canada.
2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Hugo Froment, companies director, born in Laxou, France, on February 22, 1974 and having his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mr. Hans de Graaf, companies director, born on 19 April 1950 in Reeuwijk, the Netherlands and residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
3. The registered office of the Company is set at 22, rue J.P. Brasseur, L1258 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuvième jour du mois d'août.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

PDL Europe PX 1 Ltd., une société régie par les lois de la Province d'Alberta, Canada, dont le siège social se situe au 2500 – 10303 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 3N6, Canada, inscrite au Registre du Commerce de la Province d'Alberta sous le numéro 2015481878, représentée par Grégory Beltrame, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 août 2010;

PDL Europe PX 2 Ltd., une société régie par les lois de la Province d'Alberta, Canada, dont le siège social se situe au 2500 – 10303 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 3N6, Canada, inscrite au Registre du Commerce de la Province d'Alberta sous le numéro 2015481969, représentée par Grégory Beltrame, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 août 2010;

PDL Europe PX 3 Ltd., une société régie par les lois de la Province d'Alberta, Canada, dont le siège social se situe au 2500 – 10303 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 3N6, Canada, inscrite au Registre du Commerce de la Province d'Alberta sous le numéro 2015481852, représentée par Grégory Beltrame, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 août 2010;

PDL Europe PX 4 Ltd., une société régie par les lois de la Province d'Alberta, Canada, dont le siège social se situe au 2500 – 10303 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 3N6, Canada, inscrite au Registre du Commerce de la Province d'Alberta sous le numéro 2015481910, représentée par Grégory Beltrame, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 août 2010.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est " PDL Europe PX Holdings S.à r.l." (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance de la société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être Associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Le Conseil est composé par un (1) ou plusieurs gérants de classe A et par un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les

Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social exposé à l'article 3 ci-dessus.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés ainsi qu'au moins un

(1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve d'être approuvées par au moins un (1) gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue sauf pour les participations qui viennent du Canada.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les

Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de un (1) gérant de classe A et un

(1) gérant de classe B, sauf pour des montants inférieurs à cent mille Euros (EUR 100.000). Dans ce cas la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Les dispositions de cet article 9 ne s'appliquent que lorsque la Société est gérée par un gérant unique.

9.1. Toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Lorsque le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions à prendre doit être communiqué à chaque associé qui doit signer ladite résolution. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Les dispositions de cet article douze (Art. 12) ne sont applicables que dans le cas où la Société ne compte qu'un (1) associé unique.

12.2. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.3. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.4. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société est supérieur à vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir tous les ans le troisième (3e) mardi du mois de juin à quinze (15) heures au siège social de la Société. Si ce jour

n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir le jour d'après à la même heure et au même endroit.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. Lorsque la société compte plus de vingt-cinq (25) associés, le contrôle de la société doit être remis à un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui peuvent être ou ne pas être associés de la société.

14.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nomment les commissaires aux comptes, s'il y a lieu, et les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans.

Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, les parties mentionnées ci-dessus ont souscrit aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société de la manière suivante:

I. PDL Europe PX 1 Ltd., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement

par un apport agrégé en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500). La contribution en numéraire dans le montant agrégé de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est allouée au compte de la Société de la manière suivante:

a. Un apport de trois mille cent vingt-cinq Euros (EUR 3.125) au compte des actions nominales de la Société; et

b. Un apport de neuf mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 9.375) au compte des actions préférentielles de la Société.

II. PDL Europe PX 2 Ltd., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport agrégé en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500). La contribution en numéraire dans le montant agrégé de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est allouée au compte de la Société de la manière suivante:

a. Un apport de trois mille cent vingt-cinq Euros (EUR 3.125) au compte des actions nominales de la Société; et

b. Un apport de neuf mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 9.375) au compte des actions préférentielles de la Société.

III. PDL Europe PX 3 Ltd., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport agrégé en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500). La contribution en numéraire dans le montant agrégé de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est allouée au compte de la Société de la manière suivante:

a. Un apport de trois mille cent vingt-cinq Euros (EUR 3.125) au compte des actions nominales de la Société; et

b. Un apport de neuf mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 9.375) au compte des actions préférentielles de la Société.

IV. PDL Europe PX 4 Ltd., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport agrégé en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500). La contribution en numéraire dans le montant agrégé de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est allouée au compte de la Société de la manière suivante:

a. Un apport de trois mille cent vingt-cinq Euros (EUR 3.125) au compte des actions nominales de la Société; et

b. Un apport de neuf mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 9.375) au compte des actions préférentielles de la Société.

Le montant de cinquante mille Euros (EUR 50.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société

Immédiatement après la constitution de la Société, l'assemblée générale ordinaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

a. Stephen George Stewart, né à Toronto, Ontario, Canada, le 4 janvier 1955, et demeurant professionnellement au 70 York Street, Suite 1700, Toronto, Ontario, M5J 1S9, Canada.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

a. Hugo Froment, gérant de sociétés, né le 22 février 1974 à Laxou, France et demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et

b. Hans de Graaf, gérant de sociétés, né le 19 avril 1950 à Reeuwijk, Pays Bas et demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 22, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. Beltrame et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 août 2010. Relation: LAC/2010/37561. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010117535/615.

(100133611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Soframed Capital Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 149.935.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010117754/11.

(100132771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

R3 Capital Partners (Luxembourg III), S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2010.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2010117743/12.

(100132935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

R3 Capital Partners (Luxembourg III), S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2010.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2010117744/12.

(100132936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

R3 Capital Partners Luxembourg Holdings I, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2010.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2010117745/12.

(100132924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Heystone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 132.081.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société HEYSTONE S.A. qui s'est tenue extraordinairement en date du 12 mai 2010

Il a été décidé:

- de supprimer la fonction de Commissaire aux Comptes attribuée à FIDALPHA S.A., avec effet rétroactif au 25/11/2008 (rajouté sur l'extrait).
- de nommer FIDALPHA S.A., RCS B 114 321, 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, comme Commissaire aux Comptes de la Société, avec effet rétroactif au 30/06/2009. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

Extrait certifié conforme
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010118065/18.

(100133024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

R3 Capital Partners Luxembourg Holdings I, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 138.920.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2010.
Jan Willem Overheul
Gérant

Référence de publication: 2010117746/12.

(100132927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

R3 Capital Partners Luxembourg Holdings II, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 138.919.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2010.
Jan Willem Overheul
Gérant

Référence de publication: 2010117747/12.

(100132917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

R3 Capital Partners Luxembourg Holdings II, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 138.919.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2010.
Jan Willem Overheul
Gérant

Référence de publication: 2010117748/12.

(100132919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

ITT Industries Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 77.533.

—
Extrait de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société tenue au siège social en date du 11 août 2010

L'associé unique prend note de la démission de M. Donald E. Foley en tant que gérant de la Société et nomme M. Samir Patel, avec adresse professionnelle 1133 Westchester Avenue, White Plains, NY 10604, Etats Unis d'Amérique en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée.

L'associé unique prend note du transfert de l'adresse professionnelle de Mme Danielle Kolbach, gérant de la Société, au 22, rue Charles Arendt, L-1134 Luxembourg et que l'adresse professionnelle de M. Marc Schintgen est au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 août 2010.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2010118174/18.

(100133464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Sailor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.867.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAILOR S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010117749/12.

(100132986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

ZIM Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 135.104.

—
Extrait des résolutions prises par l'associée unique de la société en date du 19 août 2010

L'associée unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de ses fonctions de Gérant A de la Société présentée avec effet au 2 septembre 2010 par Monsieur Ben Zion HOD,

- de nommer, avec effet au 2 septembre 2010 et pour une période indéterminée, Monsieur Joseph YOELI, né le 17 juillet 1971 à Ra'anana, Israël, ayant son adresse professionnelle à Matam, Scientific Industries Center, 9, Andrei Sakharov Street, IL - 31016, Haifa, Israël, en tant que Gérant A de la Société.

Le conseil de gérance de la Société se présente désormais comme suit:

- Monsieur Joseph YOELI, né le 17 juillet 1971 à Ra'anana, Israël, ayant son adresse professionnelle à Matam, Scientific Industries Center, 9, Andrei Sakharov Street, IL - 31016, Haifa, Israël, Gérant A,

- Monsieur Alain PEIGNEUX, né le 27 février 2008 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Gérant B.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ZIM Management Company S.à r.l.

Référence de publication: 2010118731/22.

(100135186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Sailor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 73.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAILOR S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010117750/12.

(100132988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Sailus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 73.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAILUS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010117751/12.

(100132990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Sailus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 73.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAILUS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010117752/12.

(100132993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

ITT Industries Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 89.548.

Extrait de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société tenue au siège social en date du 11 août 2010

L'associé unique prend note de la démission de M. Donald E. Foley en tant que gérant de la Société et nomme M. Samir Patel, avec adresse professionnelle 1133 Westchester Avenue, White Plains, NY 10604, Etats Unis d'Amérique en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée.

L'associé unique prend note du transfert de l'adresse professionnelle de Mme Danielle Kolbach, gérant de la Société, au 22, rue Charles Arendt, L-1134 Luxembourg et que l'adresse professionnelle de M. Marc Schintgen est au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 août 2010.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2010118175/18.

(100133465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Schonow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.575.

Les comptes annuels au 24 juillet 2007 au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexandra PETITJEAN / Eric LECHAT

Gérants

Référence de publication: 2010117753/12.

(100132888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Van Dijck, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 38.191.

Le bilan rectificatif, des comptes annuels au 31 décembre 2009 déposé antérieurement en date du 02 août 2010 sous la référence L100118512, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010117759/12.

(100133303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

1798 European Loan Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010117762/11.

(100133000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

1798 Healthcare Long / Short Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010117763/11.

(100133006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Varna Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.362.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 6 juillet 2010 que:

- la démission de Monsieur Stefan LORETZ de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l, ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B80.574 a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010118002/20.

(100134275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

iKe Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Lancelot Consulting S.à r.l.).

Siège social: L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 63.743.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010117766/11.

(100134438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

A-PQ Luxco Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.561.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.922.

Par résolutions prises en date du 16 août 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Marlène Metgé, avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 26 juillet 2010

2. nomination de Jens Höllermann avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet au 27 juillet 2010 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Référence de publication: 2010117769/15.

(100134265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Amadala, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7340 Heisdorf, 45, rue de la Forêt Verte.

R.C.S. Luxembourg B 142.176.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010117770/10.

(100134104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

ITT Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 85.519.

—
Extrait de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société tenue au siège social en date du 11 août 2010

L'associé unique prend note de la démission de M. Donald E. Foley en tant que gérant de la Société et nomme M. Samir Patel, avec adresse professionnelle 1133 Westchester Avenue, White Plains, NY 10604, Etats Unis d'Amérique en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée.

L'associé unique prend note du transfert de l'adresse professionnelle de Mme Danielle Kolbach, gérant de la Société, au 22, rue Charles Arendt, L-1134 Luxembourg et que l'adresse professionnelle de M. Marc Schintgen est au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 août 2010.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2010118176/18.

(100133467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

ArcelorMittal Holdings, Schifflange facilities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 44.056.

—
L'Assemblée générale du 31 août 2010 a pris acte de la démission de Monsieur Florian Wagner, administrateur démissionnaire. L'Assemblée générale a décidé de nommer Madame Flavia Polizzi en tant que nouvel administrateur, avec adresse professionnelle au 2 rue de l'Industrie, L-4823 Rodange, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010117771/13.

(100134418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

LBP Luxco GP 1-Hanover S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.518.

—
EXTRAIT

Die Adresse des Teilhabers LBP Lion Holdings Sàrl mit der Handelsregisternummer B 120 194 hat sich geändert und lautet nunmehr:

2, Avenue Charles de Gaulle

Gebäude C, 1.Etage

L-1653 Luxembourg

Die Adresse, die Amtsführung und die Zeichnungsberechtigung der Geschäftsführerin LBP Lion Holdings Sàrl mit der Handelsregisternummer B 120 194, bestellt seit 07.09.2006, haben sich geändert und lauten nunmehr:

Adresse: 2, Avenue Charles de Gaulle

Gebäude C, 1.Etage

L-1653 Luxembourg

Amtsführung: Allein-Geschäftsführerin

Zeichnungsberechtigung: Allein-Geschäftsführerin mit unbeschränkter

Einzelvertretungsmacht

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 31. August 2010.
LBP Luxco GP 1-Hanover Sàrl
Vertreten durch LBC Lion Holdings Sàrl
Ralph Kürschner
Geschäftsführer

Référence de publication: 2010118937/27.

(100134665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Ardagh Glass Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 53.248.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de M. John Riordan, administrateur, a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante:

John Riordan, 29 Milltown Avenue, Mount St Annes Milltown, Dublin 6, Ireland.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010117772/14.

(100134338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

ADLG S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 130.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117774/9.

(100134231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Textil Romania S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 142.342.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten,
on the nineteenth day of August.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“Interconsult International Services Ltd.”, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at Omar Hodge Building, 2nd Floor, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (The British Virgin Islands),

here after referred to as "the principal",

represented by its sole director “Dhamer Ltd”, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at Omar Hodge Building, 2nd Floor, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (The British Virgin Islands),

latter represented by:

Mr Alexis KAMAROWSKY, company director, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, with individual signing power.

The same company “Interconsult International Services Ltd.” declared and requested the notary to act:

I.- That the company “TEXTIL ROMANIA S.à r.l.” (the “Company”), a “société à responsabilité limitée”, established and having its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the “Registre de Commerce et des Sociétés” in Luxembourg, section B number 142 342, has been incorporated under Luxembourg law, pursuant to

a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 16 October 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2655 of 30 October 2008.

The Articles of Association of said Company have not been amended since then.

II.- That the subscribed capital of the Company is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR) divided into twelve thousand five hundred (12'500) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said Company.

IV.- That the principal, being sole partner of the Company "TEXTIL ROMANIA S.à r.l.", has decided to proceed immediately to the dissolution of said Company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the current manager of the dissolved Company, for the due performance of its duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at its former registered office.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the appearing parties the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person said person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix,

le dix-neuf août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Luxembourg),

a comparu:

«Interconsult International Services Ltd.», une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Omar Hodge Building, 2nd Floor, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ci-après dénommée «le mandant»,

ici représentée par son seul «director»:

la société «Dhamer Ltd», une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Omar Hodge Building, 2nd Floor, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

laquelle dernière est ici représentée par:

Monsieur Alexis KAMAROWSKY, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle société «Interconsult International Services Ltd.», agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société «TEXTIL ROMANIA S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 142-342, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 16 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2655 du 30 octobre 2008.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis.

II.- Que le capital social souscrit de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) divisé en douze mille cinq cents (12'500) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (1.-EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société «TEXTIL ROMANIA S.à r.l.», a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. KAMAROWSKY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 août 2010. Relation: EAC/2010/10237. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010118711/99.

(100134852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Allmende S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010117776/10.

(100134420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Aquila Risk Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 94.132.

L'adresse des associés ainsi que celle du gérant de la société à responsabilité limitée AQUILA RISK SOLUTIONS S.à.r.l. a changé, la nouvelle adresse étant L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.09.2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010117777/14.

(100134158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Ardent Chemicals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 54.940.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 août 2010 que le siège social de la société a été transféré à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2010117778/14.

(100134339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Trustec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9351 Bastendorf, 22, Am Eck.
R.C.S. Luxembourg B 144.303.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société anonyme Trustec S.A. tenue le 26 août 2010 à 12.00 heures

Suite à la démission de Monsieur Oliver KRAUS de son poste d'administrateur-délégué, le Conseil d'Administration attribue la fonction d'administrateur-délégué à Monsieur Tom RIES, né à Ettelbruck le 16 janvier 1984, demeurant professionnellement à L – 9351 Bastendorf, 22, Am Eck. Il peut engager la société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et confirme

Un administrateur

Référence de publication: 2010117997/16.

(100134353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Arulco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 74.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117780/9.

(100134003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Bake Holdco 3 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.442.

Par résolutions signées en date du 19 août 2010, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission des administrateurs de catégorie suivants avec effet immédiat:

- Muriel Bourgeois, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg
- Florence Gerardy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg

2. nomination des administrateurs de catégorie suivants avec effet immédiat et pour une période venant à échéance le 19 août 2015:

- Mark Richard Veldon, avec adresse au Midtown, 322 High Holborn, WC1V 7PB Londres, Royaume Uni
- Stephen Welch, avec adresse au Midtown, 322 High Holborn, WC1V 7PB Londres, Royaume Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2010.

Référence de publication: 2010117785/17.

(100134073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Bake Holdco 4 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 154.403.

Par résolutions signées en date du 19 août 2010, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission des administrateurs de catégorie suivant avec effet immédiat:

- Muriel Bourgeois, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg
- Florence Gérardy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg

2. nomination des administrateurs de catégorie suivants avec effet immédiat et pour une période venant à échéance le 19 août 2015:

- Mark Richard Veldon, avec adresse au Midtown, 322 High Holborn, WC1V 7PB Londres, Royaume Uni
- Stephen Welch, avec adresse au Midtown, 322 High Holborn, WC1V 7PB Londres, Royaume Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 août 2010.

Référence de publication: 2010117786/17.

(100134074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Dadco Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 99.022.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010117817/11.

(100133983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Bolt 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.272.

Par résolution circulaire signée en date du 29 juillet 2010, l'administrateur unique a décidé de transférer le siège social de la société du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg le 18 août 2010.

Référence de publication: 2010117788/12.

(100134266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Maas International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.186.

STATUTS

L'an deux mille dix, le six août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société MAAS INTERNATIONAL Europe B.V., ayant son siège social à NL-5692 EB Son en Breugel, Science Park Eindhoven 5051 (Pays-Bas), inscrite à la "Kamer van Koophandel" des Pays-Bas sous le numéro 17045137, dûment représentée par Monsieur Cornelis Henricus Marie Martens, directeur financier, né à Heeze (Pays-Bas) le 9 mai 1959, demeurant à NL-5591 CA Heeze, Rulselaan 2 (Pays-Bas),

ici représentée par Madame Laure Sinesi, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois du Grand-duché de

Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société adopte la dénomination de MAAS INTERNATIONAL.

Art. 3. La Société a pour objet la commercialisation, la mise à disposition et la gestion de distributeurs automatiques de boissons chaudes, froides, snacks et produits alimentaires ainsi que la vente de consommables.

Elle pourra acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant. Elle pourra acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La Société est gérée et administrée par Monsieur Cornelis Henricus Marie Martens, directeur financier, né à Heeze (Pays-Bas) le 9 mai 1959, demeurant à NL-5591 CA Heeze, Rulselaan 2 (Pays-Bas), nommé gérant statutaire, qui représentera la société par sa seule signature.

La durée des fonctions du gérant est indéterminée. Il est révocable par l'assemblée générale des associés, décidant à la majorité des trois quarts des parts sociales existantes.

Le gérant statutaire est autorisé à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs associés de son choix.

L'assemblée générale ordinaire pourra également nommer un ou plusieurs co-gérants choisis soit parmi les associés, soit en dehors d'eux. Dans ce cas, les pouvoirs du gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription et libération des parts sociales

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire à l'entière du capital de la Société, c'est-à-dire à 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinquante Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, dûment représentée, détenant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Kristian De Wachter, gérant de société, né à Uccle (Belgique), le 26 mai 1966, demeurant à B-2590 Berlaar, Smidstraat 348 (Belgique), est nommé co-gérant pour une durée indéterminée, avec le pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Le notaire soussigné qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivie d'une version anglaise et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and ten, on the sixth day of August.

Before the undersigned Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company MAAS INTERNATIONAL Europe B.V., with registered office in NL-5692 EB Son en Breugel, Science Park Eindhoven 5051 (The Netherlands), registered in the Dutch "Kamer van Koophandel" under number 17045137, represented by Mr Cornelis Henricus Marie Martens, financial director, born on 9 May 1959 in Heeze (The Netherlands), with residence in NL-5591 CA Heeze, Rulselaan 2 (The Netherlands),

represented by Mrs Laure Sinesi, private employee, with professional residence in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the appearing party, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said, has requested the officiating notary to draw up the articles of association of a private limited company which it declares to establish as follows:

Art. 1. Among the owners of the sharequotas hereinafter issued and those which might be issued later on, there is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and by the present articles of association.

Art. 2. The Company's name is MAAS INTERNATIONAL.

Art. 3. The Company's purpose is the trade, the provision and the management of vending machines for hot and cold beverages, snacks and other foodstuffs, as well as the sale of consumables.

It may acquire, manage, enhance and dispose of participations in whichever form in domestic and foreign companies. It may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise. It may also acquire, enhance and dispose of patents and licences as well as rights deriving therefrom or supplementing them. In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital of the Company is set at EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) represented by 500 (five hundred) sharequotas of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the Company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they are cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

Art. 12. The Company is managed and administered by Mr Cornelis Henricus Marie Martens, financial director, born in Heeze (The Netherlands) on 9 May 1959, with residence at NL-5591 CA Heeze, Ruselaan 2 (The Netherlands), who is appointed statutory manager and who will represent the company by his sole signature.

The length of his mission is undetermined. He is revocable by the shareholders' general meeting deciding at a majority of three quarters of the existing sharequotas.

The statutory manager is authorised to delegate all or part of its powers to one or several partners of his choice.

The shareholders' general meeting is also allowed to appoint one or several co-managers elected among his partners or not. In the latter case, the manager's powers are determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends has to be taken by an extraordinary meeting of the shareholders.

Art. 15. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company.

Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2010.

Subscription and payment of sharequotas

The articles of association having been drawn up, the appearing party declares to fully subscribe the Company's share capital, that is to say 500 (five hundred) sharequotas of a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

Each sharequota has been fully paid up so that the amount of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) is now at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary, who notices this expressly.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand and fifty Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, duly represented, owning the entire corporate capital, acting on behalf of the shareholders extraordinary general meeting, has taken the following resolutions:

First resolution

Mister Kristian De Wachter, manager, born on 26 May 1966 in Uccle (Belgium), residing in B-2590 Berlaar, Smidstraat 348 (Belgium), is appointed as co-manager for an unlimited duration. The Company is bound in any circumstances by the sole signature of the manager.

Second resolution

The registered office of the Company is established in L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

The undersigned notary, who speaks and reads French and English, states herewith that on request of the above-appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version; on request on the same appearing party and in case of any conflict in meaning between the French and the English text, the French version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 août 2010. Relation GRE/2010/2848. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 27 août 2010.

Référence de publication: 2010117913/299.

(100134188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Barkan Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 143.153.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117789/9.

(100133978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

BCEGC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 142.524.

*Dépôt rectificatif du dépôt N° 100038768 déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010
(référence de publication: 2010039345/12).*

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010117790/14.

(100134182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Beau Bassin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 81.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010117791/10.

(100134416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Meta-4 Group (Global) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 146.785.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue, le 25 juin 2010, que:

Le Conseil d'Administration a décidé d'accepter la démission, avec effet immédiat, du commissaire aux comptes la société VGD EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le Conseil d'Administration a décidé de coopter, avec effet immédiat, la société VAN GEET, DERICK & CO, REVISEURS D'ENTREPRISES S.à r.l. ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.376, comme réviseur d'entreprise de la société META-4 GROUP (GLOBAL) S.A. pour 2010 et 2011.

Cette cooptation sera soumise à la ratification par les actionnaires lors de la première réunion de l'assemblée générale qui devra procéder à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010117924/21.

(100134222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Beau Bassin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 81.881.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 25 août 2010 que:

- Est réélu commissaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010, la société BF CONSULTING Sarl., sise au 6 Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010117792/14.

(100134476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Belair Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 58.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117793/9.

(100134004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Belingoo Media Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Waistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 154.677.

Anlässlich einer Versammlung des Verwaltungsrats vom 22. Juli 2010 wurde folgendes beschlossen:

(1) Der Verwaltungsrat wählte zu seinem Präsidenten, für die gesamte Dauer seines Mandats, einschliesslich einer eventuellen Verlängerung seines Mandats durch eine spätere Generalversammlung, Herrn Erik LANDWEHR.

(2) Der Verwaltungsrat beschloss, in Ausführung des zweiten Beschlusses der ersten ausserordentlichen Generalversammlung am Tag der Gründung, dass Herr Erik LANDWEHR ab heute, in seiner Eigenschaft als Verwaltungsrat der Kategorie B und Vorsitzender des Verwaltungsrats, die Vollmachten zur Ausführung der Tagesgeschäfte, nebst Einzelzeichnungsvollmacht, für die Ausführung solcher Tagesgeschäfte, geniess.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. August 2010.

Für *BELINGOO MEDOA GROUP*

Claude GEIBEN

Per *Spezialvollmacht*

Référence de publication: 2010117794/19.

(100134119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Benelux Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.670.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/09/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010117797/12.

(100134354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

BELVAL 5 Nord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 133.318.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010117796/10.

(100134105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Blue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 99.145.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 17 juin 2010 que:

- Mr. Neil MEDLYN, Directeur de Sociétés, résidant professionnellement à 36, Rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg, a été confirmé dans sa fonction d'Administrateur pour une période de deux ans se terminant à l'Assemblée Générale qui sera tenue en 2011.

- Mr. René DEMOULIN, Directeur Financier, résidant professionnellement à 36, Rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg, a été confirmé dans sa fonction d'Administrateur pour une période de deux ans se terminant à l'Assemblée Générale qui sera tenue en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 juin 2010.

Pour la société

BLUE S.A.

Référence de publication: 2010117799/19.

(100134340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Barguzin Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 87.481.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 17 août 2010

Résolutions

Les mandats des administrateurs et le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010/2011 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, président:

Stefano Premoli Trovati, demeurant professionnellement 6, Via Larga I-20122 Milan (Italie), administrateur délégué:

Dominique Audia, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur

Commissaire aux comptes:

PriceWaterhouseCoopers Sàrl, 400 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010118455/25.

(100134796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

C.P.I. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rôlach.
R.C.S. Luxembourg B 139.729.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010117800/10.

(100134106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

RBS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 104.196.

—
Suite à la démission de Monsieur Peter Craft, avec effet au 13 juillet 2010, de sa fonction de Membre du Conseil d'Administration, la composition du Conseil d'Administration se présente comme suit:

M. Scott Barton,
M. Antonio Thomas,
Mme Lorna Cassidy,
Mme Oezguel Guelbey,
M. Mario Zardoni,
M. Henry Kelly.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBS (Luxembourg) S.A.
Lorna Cassidy / Oezguel Guelbey

Référence de publication: 2010120249/18.

(100135411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Cura/GGP Investment Corporation, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 46.921.200,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.437.

—
Par résolutions signées en date du 3 août 2010, les associés ont décidé de renouveler le mandat de KPMG avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Réviseur d'entreprise, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 août 2010.

Référence de publication: 2010117805/14.

(100134075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Cedington S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 109.715.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117808/9.

(100134055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Dominion Corporate Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.617.

—
Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration le 1^{er} septembre 2010

Le 1^{er} septembre, le Conseil d'Administration de la Société a consenti à l'adoption des résolutions suivantes:

- De prendre acte des démissions de Jean Lambert en tant qu'Administrateur et délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat;

- De nommer Daniela Klasén-Martin en tant que déléguée à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2011;

- De prendre acte de la nouvelle adresse professionnelle de Daniela Klasén-Martin, en sa qualité d'Administrateur et de déléguée à la gestion journalière, sise au 9A boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Anna D'Alimonte

Administrateur et Déléguée à la gestion journalière

Référence de publication: 2010120157/18.

(100135408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Compagnie du Baou S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 68.667.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue extraordinairement à Luxembourg, le 13 août 2010

Il résulte de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires de la société que l'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la Société COMPAGNIE DU BAOU S.A. avec effet au 13 août 2010 et décide que les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation au 31 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Résolution prise à l'unanimité

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Le liquidateur

Référence de publication: 2010120156/18.

(100135315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.413.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010117832/10.

(100134063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Primero Mining Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.345.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 154.749.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of PRIMERO MINING LUXEMBOURG, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,000, and in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) (the "Company").

There appeared:

PRIMERO MINING CORP. (formerly MALA NOCHE RESOURCES CORP.), a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of Canada, having its registered office at Suite 1500, 885 West Georgia Street, Vancouver, British Columbia, V6C 3E8, Canada, and registered under number BC0870265, as sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder");

Here represented by Régis Muller, Avocat à la Cour, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, through its attorney, requests the notary to enact that:

(i) the 20,000 shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

(ii) the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of the first financial year of the Company
2. Creation of a class of mandatorily redeemable preferred shares
3. Increase in the share capital of the Company by a total amount of USD 3,325,000, so as to raise it from its current amount of USD 20,000 to USD 3,345,000, by the creation and issue of 3,325,000 mandatorily redeemable preferred shares of the Company with a nominal value of USD 1 each, subject to the payment of a global share premium of USD 329,177,000
4. Subscription to and payment of the 3,325,000 mandatorily redeemable preferred shares by the Sole Shareholder of the Company with contributions in kind and cash, and subsequent allocation of the global share premium;
5. Subsequent amendment of the articles of association of the Company
6. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken:

First resolution

It is resolved to amend the current first financial year of the Company in such way that it ends on December 31, 2010, the other provisions regarding the financial year remaining unchanged.

As a consequence, the current first financial year of the Company will end on December 31, 2010, instead of December 31, 2011.

Second resolution

It is resolved to create in addition to the existing ordinary shares of the Company (the "Ordinary Shares"), one class of mandatory redeemable preferred shares ("MRPS") entitling their holder(s) to the same voting and financial rights and to which a share premium may be attached.

It is further resolved that the rights to be granted to the MRPS may be as follows:

Regarding voting rights

Ordinary Shares and MRPS have identical voting rights and each shareholder has total voting rights commensurate with such shareholder's total ownership of Ordinary Shares and MRPS.

Regarding the share premium

Any share premium paid on a MRPS shall be booked in a MRPS share premium account (the "MRPS Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to that MRPS.

Regarding the redemption of the MRPS

The Company may redeem its own shares and the holders of MRPS may request that the Company redeem the MRPS; however, the redemption in both cases shall take place only where the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

The redemption of the MRPS is subject to the following conditions:

1. each holder of redeemed MRPS is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed MRPS (the "Redemption Price") equal to:
 - i. the nominal value of its redeemed MRPS; plus
 - ii. an amount corresponding to a portion of the MRPS Share Premium Account equal to the balance of the MRPS Share Premium Account divided by the number of outstanding MRPS prior to the redemption; plus
 - iii. all and any accrued but unpaid Cumulative Preferred Dividend (as hereafter defined) to which the redeemed MRPS is entitled to receive at the time of the redemption; and
2. all the outstanding MRPS shall be redeemed by the Company at the latest on the thirteenth anniversary of the issue date of the MRPS (the "Maturity Date").

However, on the Maturity Date, if the sums available for redemption are insufficient for the Company to redeem all the MRPS, the redemption of all the MRPS will not be hindered; such insufficiency only entails the deferment of the payment of the Redemption Price due on the Maturity Date (the "Redemption Price at Maturity"). In this latter case, the Company shall pay to the holders of the redeemed MRPS only a portion of the Redemption Price at Maturity up to the amount of the sums available; the remaining part of the Redemption Price will be paid in one or several instalments as soon as the Company will have sufficient sums available for this purpose.

As long as the Redemption Price at Maturity has not been paid in full, no dividend shall be paid to the shareholders and no Ordinary Share shall be redeemed.

A shareholder may request that the Company redeem the MRPS it holds, by means of a written notice given by registered letter with acknowledgment of receipt to the Company and the other shareholders (the "First Redemption Notice"). The other shareholders may also request, within fifteen (15) days as of the date of the First Redemption Notice, the redemption of the MRPS they hold by registered letter with acknowledgement of receipt given to the Company and the other shareholders. An extraordinary general meeting of the shareholders shall be convened by the sole manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers of the Company at the latest one month after the receipt of the First Redemption Notice, in order to decide on the requested redemptions and the subsequent amendments to the articles of association of the Company. If the available sums are insufficient for the Company to proceed to the requested redemptions, the extraordinary general meeting of the shareholders may decide by an unanimous vote of all the shareholders to decrease the number of MRPS to be redeemed so that the available sums become sufficient to proceed to the redemptions.

Regarding the conversion of the MRPS into Ordinary Shares

A shareholder may request that the Company convert the MRPS it holds, into either Ordinary Shares or another class of MRPS, by means of a written notice given by registered letter with acknowledgment of receipt to the Company and the other shareholders (the "First Conversion Notice"). The other shareholders may also request, within fifteen (15) days as of the date of the First Conversion Notice, the conversion of the MRPS they hold by registered letter with acknowledgement of receipt given to the Company and the other shareholders. An extraordinary general meeting of the shareholders shall be convened by the sole manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers of the

Company at the latest one month after the receipt of the First Conversion Notice, in order to decide on the requested conversions and the subsequent amendments to the articles of association of the Company.

The number of Ordinary Shares to be issued upon the conversion of MRPS to Ordinary Shares shall be the total Redemption Price of all the MRPS to be converted divided by the Fair Market Value of one Ordinary Share (as defined hereafter) at the time of the conversion, and finally rounded down to the nearest whole number of Ordinary Shares, with the amount rounded off being attached to the Ordinary Shares issued as share premium.

The Fair Market Value of one Ordinary Share shall be determined at the time of the conversion of the MRPS and be equal to the following fraction:

((a) total of the nominal value of all the Ordinary Shares plus (b) the amount of the legal reserve plus (c) the difference between (x) the total of the share premium item of the balance sheet and (y) the MRPS Share Premium Account) divided by
the number of Ordinary Shares issued by the Company;
(the "Fair Market Value of one Ordinary Share")

Once converted, the MRPS shall be cancelled and such cancellation shall be noted in the shareholders register.

Regarding the profits of the Company

Each financial year, out of the remaining profits after allocation to the legal reserve, calculated in accordance with Luxembourg GAAP (the "Available Profits"), the Available Profits shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the majority of shareholders present or represented, resolving to distribute, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Where a net profit is shown in the annual accounts approved by the shareholders, further to the allocation to the legal reserve (if legally required), each MRPS holder is entitled to a cumulative preferred dividend equal to 8.89% of the sum of (a) the nominal value of the MRPS held by that MRPS holder, and (b) the MRPS share premium attached to the MRPS held by that MRPS holder (the "Cumulative Preferred Dividend").

The Cumulative Preferred Dividend shall be increased by the amount of the Cumulative Preferred Dividend(s) that have not been distributed, whether in full or in part, over the past financial years.

Each holder of MRPS is entitled to a fraction of the total profit distributed to all the MRPS in proportion of the MRPS he holds in the Company.

After distribution of the Cumulative Preferred Dividend, the remainder of the Available Profits may be distributed to the holders of Ordinary Shares.

Each holder of Ordinary Share(s) is entitled to a fraction of the total profit distributed to all the Ordinary Shares in proportion to the Ordinary Share(s) he holds in the Company.

Regarding the liquidation proceeds

At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, they will be allocated first to the holders of MRPS for an amount equal to the Redemption Price and the surplus, if any, shall only be paid to the holders of Ordinary Shares proportionally to the shares they hold.

Should the aggregate Redemption Price to be paid to the holders of MRPS be insufficient to pay them all, the available aggregate Redemption Price shall only be paid to the holders of MRPS proportionally to the MRPS they hold.

Subject to the above, the MRPS holders are subordinated to all other debts incurred by the Company.

Third resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by a total amount of USD 3,325,000, so as to raise it from its current amount of USD 20,000 to USD 3,345,000, by the creation and issue of 3,325,000 MRPS of the Company with a nominal value of USD 1 each, subject to the payment of a global share premium of USD 329,177,000 (the "Capital Increase").

Fourth resolution

It is resolved to accept the subscription to the Capital Increase by the Sole Shareholder, with a contribution in kind consisting of two claims held by the Sole Shareholder (the "Claims") for an amount of USD 332,500,000 and a contribution in cash of USD 2,000 (the "Contributions").

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder thereupon declared to fully subscribe to the Capital Increase, the whole being fully paid up with the Contributions, and therefore to fully pay up the 3,325,000 MRPS and the global share premium of USD 329,177,000 with the Contributions.

Evaluation

The value of the contribution in kind, that is the value of the Claims, is USD 332,500,000.

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contributions' existence

Proof of the existence of the Contributions has been given to the undersigned notary notably by producing a blocked fund certificate in order to evidence the cash contribution.

Effective implementation of the contributions

The Sole Shareholder, represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) it is the sole legal owner of the Claims;
- (ii) the Claims are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iii) the Claims are not the object of a dispute or claim;
- (iv) the Claims are freely transferable with all the rights attached thereto;
- (v) it is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to it on the date hereof, which could lead to such court proceedings; and
- (vi) all formalities subsequent to contribution of the Claims required under any applicable law will be carried out in order for the contributions to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention:

Thereupon intervened Mr Wade Nesmith, acting as type A manager of the Company, together with Miss Marjorie Allo and Mr Christophe Maillard, acting as type B managers of the Company, each of them here represented by Régis Muller, Avocat à la Cour, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the above described contribution in kind, each of them expressly agrees with the description of the contribution, with its valuation and with the effectiveness of the contribution, and confirms the validity of the subscriptions and payments.

Allocation of the global share premium:

It is resolved to allocate the global share premium as follows:

- USD 328,842,500 to a share premium, which shall remain attached to the MRPS and therefore booked in the MRPS Share Premium Account;
- USD 2,000 to the legal reserve in order to fully allocate the legal reserve created at the time of the incorporation of the Company;
- USD 332,500 to the legal reserve in order to fully cover the increase of the legal reserve due to the MRPS issuance.

Fifth resolution

As a result of the foregoing statements and resolutions, the Contributions having been fully carried out and the required payment having been made, it is resolved to amend, revise and recast the following articles of articles of association of the Company as follows:

Art. 6. Capital The Company's share capital is set at USD 3,345,000, divided into:

- 20,000 shares with a nominal value of USD 1 each, fully paid-up (the "Ordinary Shares"); and
- 3,325,000 mandatorily redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1 each, fully paid-up (the "MRPS").

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Any share premium paid on a MRPS shall be booked in a MRPS share premium account (the "MRPS Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to that MRPS.

Art. 7. Voting Rights. Ordinary Shares and MRPS have identical voting rights and each shareholder has total voting rights commensurate with such shareholder's total ownership of Ordinary Shares and MRPS.

Art. 10. Redemption and Conversion of shares. The Company may redeem its own shares and the holders of MRPS may request that the Company redeem the MRPS; however, the redemption in both cases shall take place only where the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

The redemption of the MRPS is subject to the following conditions:

1. each holder of redeemed MRPS is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed MRPS (the "Redemption Price") equal to:
 - i. the nominal value of its redeemed MRPS; plus
 - ii. an amount corresponding to a portion of the MRPS Share Premium Account equal to the balance of the MRPS Share Premium Account divided by the number of outstanding MRPS prior to the redemption; plus

iii. all and any accrued but unpaid Cumulative Preferred Dividend (as defined hereafter) to which the redeemed MRPS is entitled to receive at the time of the redemption; and

2. all the outstanding MRPS shall be redeemed by the Company at the latest on the thirteenth anniversary of the issue date of the MRPS (the "Maturity Date").

However, on the Maturity Date, if the sums available for redemption are insufficient for the Company to redeem all the MRPS, the redemption of all the MRPS will not be hindered; such insufficiency only entails the deferment of the payment of the Redemption Price due on the Maturity Date (the "Redemption Price at Maturity"). In this latter case, the Company shall pay to the holders of the redeemed MRPS only a portion of the Redemption Price at Maturity up to the amount of the sums available; the remaining part of the Redemption Price will be paid in one or several instalments as soon as the Company will have sufficient sums available for this purpose.

As long as the Redemption Price at Maturity has not been paid in full, no dividend shall be paid to the shareholders and no Ordinary Share shall be redeemed.

A shareholder may request that the Company redeem the MRPS it holds, by means of a written notice given by registered letter with acknowledgment of receipt to the Company and the other shareholders (the "First Redemption Notice"). The other shareholders may also request, within fifteen (15) days as of the date of the First Redemption Notice, the redemption of the MRPS they hold by registered letter with acknowledgement of receipt given to the Company and the other shareholders. An extraordinary general meeting of the shareholders shall be convened by the sole manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers of the Company at the latest one month after the receipt of the First Redemption Notice, in order to decide on the requested redemptions and the subsequent amendments to the articles of association of the Company. If the available sums are insufficient for the Company to proceed to the requested redemptions, the extraordinary general meeting of the shareholders may decide by an unanimous vote of all the shareholders to decrease the number of MRPS to be redeemed so that the available sums become sufficient to proceed to the redemptions.

A shareholder may request that the Company convert the MRPS it holds, into either Ordinary Shares or another class of MRPS, by means of a written notice given by registered letter with acknowledgment of receipt to the Company and the other shareholders (the "First Conversion Notice"). The other shareholders may also request, within fifteen (15) days as of the date of the First Conversion Notice, the conversion of the MRPS they hold by registered letter with acknowledgement of receipt given to the Company and the other shareholders. An extraordinary general meeting of the shareholders shall be convened by the sole manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers of the Company at the latest one month after the receipt of the First Conversion Notice, in order to decide on the requested conversions and the subsequent amendments to the articles of association of the Company.

The number of Ordinary Shares to be issued upon the conversion of MRPS to Ordinary Shares shall be the total Redemption Price of all the MRPS to be converted divided by the Fair Market Value of one Ordinary Share (as defined hereafter) at the time of the conversion, and finally rounded down to the nearest whole number of Ordinary Shares, with the amount rounded off being attached to the Ordinary Shares issued as share premium.

The Fair Market Value of one Ordinary Share shall be determined at the time of the conversion of the MRPS and be equal to the following fraction:

((a) total of the nominal value of all the Ordinary Shares plus (b) the amount of the legal reserve plus (c) the difference between (x) the total of the share premium item of the balance sheet and (y) the MRPS Share Premium Account)

divided by

the number of Ordinary Shares issued by the Company;

(the "Fair Market Value of one Ordinary Share").

Once converted, the MRPS shall be cancelled and such cancellation shall be noted in the shareholders register.

Art. 17. Financial year.

The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31, with exception of the first financial year that started on July 27, 2010 and shall end on December 31, 2010.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

Each financial year, out of the remaining profits after allocation to the legal reserve, calculated in accordance with Luxembourg GAAP (the "Available Profits"), the Available Profits shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the majority of shareholders present or represented, resolving to distribute, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Where a net profit is shown in the annual accounts approved by the shareholders, further to the allocation to the legal reserve, each MRPS holder is entitled to a cumulative preferred dividend equal to 8.89% of the sum of (a) the nominal

value of the MRPS held by that MRPS holder, and (b) the MRPS share premium attached to the MRPS held by that MRPS holder (the "Cumulative Preferred Dividend").

The Cumulative Preferred Dividend shall be increased by the amount of the Cumulative Preferred Dividend(s) that have not been distributed, whether in full or in part, over the past financial years.

Each holder of MRPS is entitled to a fraction of the total profit distributed to all the MRPS in proportion of the MRPS he holds in the Company.

After distribution of the Cumulative Preferred Dividend, the remainder of the Available Profits may be distributed to the holders of Ordinary Shares.

Each holder of Ordinary Share(s) is entitled to a fraction of the total profit distributed to all the Ordinary Shares in proportion to the Ordinary Share(s) he holds in the Company.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration.

At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, they will be allocated first to the holders of MRPS for an amount equal to the Redemption Price and the surplus, if any, shall only be paid to the holders of Ordinary Shares proportionally to the shares they hold.

Should the aggregate Redemption Price to be paid to the holders of MRPS be insufficient to pay them all, the available aggregate Redemption Price shall only be paid to the holders of MRPS proportionally to the MRPS they hold.

Subject to the above, the MRPS holders are subordinated to all other debts incurred by the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.-EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the attorney of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le six août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se tient une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société PRIMERO MINING LUXEMBOURG, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, ayant un capital social de 20.000 USD, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»).

A comparu:

PRIMERO MINING CORP. (anciennement dénommée MALA NOCHE RESOURCES CORP.), une société de droit Canadien, ayant son siège social à Suite 1500, 885 West Georgia Street, Vancouver, British Columbia, V6C 3E8, Canada, et enregistrée sous le numéro BC0870265, en tant qu'associé unique de la Société (l' «Associé Unique»),

ici représentée par Régis Muller, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, prie le notaire d'acter que:

(i) Les 20.000 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

(ii) l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du premier exercice social de la Société;
2. Création d'une classe de parts sociales préférentielles à rachat obligatoire;

3. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 3.325.000 USD, pour le porter de son montant actuel de 20.000 USD à 3.345.000 USD, par la création et l'émission de 3.325.000 parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de la Société d'une valeur nominale de 1 USD chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 329.177.000 USD;

4. Souscription et paiement des 3.325.000 parts sociales préférentielles à rachat obligatoire par l'Associé Unique par des apports en nature et en numéraire, et allocation subséquente de la prime d'émission globale;

5. Modification subséquente des statuts de la Société;

6. Divers.

Après que l'ordre du jour ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de modifier l'actuel et premier exercice social de la Société afin qu'il se termine le 31 décembre 2010, toutes les autres stipulations relatives à l'exercice social de la Société restent inchangées.

Par conséquent, l'actuel et premier exercice social de la Société se terminera le 31 décembre 2010, en lieu et place du 31 décembre 2011.

Deuxième résolution

Il est décidé de créer en sus des parts sociales ordinaires existantes de la Société (les «Parts Sociales Ordinaires»), une classe de parts sociales préférentielles à rachat obligatoire («MRPS»), dont les détenteurs jouissent de droits financiers et de vote identiques, et auxquelles une prime d'émission peut être rattachée.

Il est par la suite décidé que les droits attachés aux MRPS soient les suivants:

Concernant les droits de vote

Les parts sociales et les MRPS bénéficient de droits de vote identiques et chaque associé dispose d'un nombre de droit de vote égal au nombre total de Parts Sociales Ordinaires et de MRPS qu'il détient.

Concernant la prime d'émission

Toute prime d'émission payée en relation avec une MRPS doit être comptabilisée dans un compte prime d'émission des MRPS (le «Compte Prime d'Emission des MRPS»), et devra rester rattachée à cette même MRPS.

Concernant le rachat des MRPS

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales Ordinaires, et les détenteurs de MRPS peuvent demander le rachat de leur(s) MRPS(s) à la Société. Toutefois, le rachat dans ces deux hypothèses ne peut avoir lieu que dans le cas où la Société dispose de réserves distribuables suffisantes à cet effet ou, si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

Le rachat des MRPS est subordonné au respect des conditions suivantes:

1. le détenteur des MRPS rachetées doit recevoir un paiement en espèces ou en nature par MRPS rachetée (le «Prix de Rachat») égal à:

i. la valeur nominale de sa MRPS rachetée, plus

ii. un montant correspondant à la portion du Compte Prime d'Emission des MRPS, ce montant étant égal au solde du Compte Prime d'Emission des MRPS divisé par le nombre de MRPS émises avant le rachat, plus

iii. tout Dividende Cumulatif Préférentiel (tel que défini ci-dessous) échu mais non payé auquel donne droit la MRPS rachetée au moment du rachat; et

2. toutes les MRPS émises doivent être rachetées par la Société au plus tard le jour du treizième anniversaire de la date d'émission des MRPS (la «Date d'Echéance»).

Cependant si, à la Date d'Echéance, les sommes disponibles pour le rachat de MRPS ne permettent pas à la Société de racheter l'ensemble des MRPS, le rachat de l'ensemble des MRPS ne sera pas entravé, cette insuffisance n'entraînant que le report du paiement du Prix de Rachat dû à la Date d'Echéance (le «Prix de Rachat à l'Echéance»). Dans cette hypothèse, la Société versera aux détenteurs des MRPS rachetées seulement une partie du Prix de Rachat à l'Echéance, à concurrence du montant des sommes disponibles pour ce rachat à la Date d'Echéance. La partie restante du Prix de Rachat devant être payée sera versée, en un ou plusieurs versements, et ce dès que la Société disposera de sommes disponibles suffisantes à cet effet.

Tant que le Prix de Rachat à l'Echéance n'aura pas été intégralement payé, aucun dividende ne sera versé aux associés et aucune Part Sociale Ordinaire ne pourra être rachetée.

Un associé peut demander à la Société le rachat des MRPS qu'il détient, au moyen d'une notification écrite faite par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Société et aux autres associés (la «Première Notification de Rachat»). Dans les quinze jours suivants la date de la Première Notification de Rachat, les autres associés pourront demander le rachat des MRPS qu'ils détiennent, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Société et aux autres associés. Une assemblée générale extraordinaire des associés devra être convoquée par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société, au plus tard un mois après la réception de la Première Notification de Rachat, et ce afin de statuer sur les demandes de rachat ainsi que sur les modifications subsé-

quentes des statuts de la Société. Si les sommes disponibles sont insuffisantes pour que la Société puisse procéder aux rachats demandés, l'assemblée générale extraordinaire des associés peut décider, par une résolution adoptée à l'unanimité des associés, de diminuer le nombre de MRPS devant être rachetées afin que les sommes disponibles à cet effet soient suffisantes pour procéder aux rachats.

Concernant la conversion des MRPS en parts sociales ordinaires

Un associé peut demander à la Société qu'elle convertisse les MRPS qu'il détient en Parts Sociales Ordinaires ou en MRPS d'une autre classe, au moyen d'une notification écrite faite par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'attention de la Société et des autres associés (la "Première Notification de Conversion"). Dans les quinze jours suivants la date de la Première Notification de Conversion, les autres associés peuvent également demander la conversion des MRPS qu'ils détiennent, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Société et aux autres associés. Une assemblée générale extraordinaire des associés devra être convoquée par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société, au plus tard un mois après la réception de la Première Notification de Conversion, et ce afin de statuer sur les demandes de conversion ainsi que sur les modifications subséquentes des statuts de la Société.

Le nombre de Parts Sociales Ordinaires devant être émises lors de la conversion de MRPS en Parts Sociales Ordinaires doit être égal au Prix de Rachat total de tous les MRPS devant être converties, divisé par la Valeur de Marché d'une Part Sociale Ordinaire (telle que définie ci-après) au moment de la conversion, arrondi au nombre entier de Parts Sociales Ordinaires inférieur le plus proche. Les décimales soustraites afin de réaliser l'arrondi sont attachées aux Parts Sociales Ordinaires émises en tant que prime d'émission.

La Valeur de Marché d'une Part Sociale Ordinaire est déterminée au moment de la conversion des MRPS et, doit être égale à la fraction suivante:

((a) le montant total de la valeur nominale de toutes les Parts Sociales Ordinaires plus (b) le montant de la réserve légale plus (c) la différence entre (x) le montant total du poste prime d'émission du bilan et (y) le montant total du Compte Primes d'Emission des MRPS)

divisé par

le nombre de Parts Sociales Ordinaires émises par la Société;

(la «Valeur de Marché d'une Part Sociale Ordinaire»).

Une fois converties, les MRPS doivent être annulées. Cette annulation est inscrite dans le registre des associés de la Société.

Concernant les bénéfices de la Société

Lors de chaque exercice social, les bénéfices restants après affectation à la réserve légale et calculés selon les principes comptables généralement reconnus au Grand-duché de Luxembourg (le «Bénéfice Disponible»), sont alloués par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution adoptée à la majorité des associés présents ou représentés, décidant de sa distribution, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Quand il ressort un bénéfice net des comptes annuels approuvés par les associés, et ce après affectation à la réserve légale si cette allocation est légalement requise, chaque détenteur de MRPS se voit conférer le droit à un dividende cumulatif préférentiel égal à 8.89% de la somme de (a) la valeur nominale des MRPS qu'il détient et (b) d'un montant égal à la somme des primes d'émission attachées aux MRPS qu'il détient (le «Dividende Cumulatif Préférentiel»).

Le Dividende Cumulatif Préférentiel est augmenté, par le montant du/es Dividende(s) Cumulatif(s) Préférentiel(s) qui n'ont pas été distribués, en totalité ou en partie, au cours des derniers exercices sociaux.

Chaque détenteur de MRPS a droit à une fraction du total des bénéfices distribués à toutes les MRPS proportionnellement au nombre de MRPS qu'il détient.

Après distribution du Dividende Cumulatif Préférentiel, le reliquat du Bénéfice Disponible peut être distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

Chaque détenteur de Parts Sociales Ordinaires a droit à une fraction du total des bénéfices distribués à l'ensemble des Parts Sociales Ordinaires proportionnellement au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'il détient.

Concernant le produit de la liquidation

Au moment de la clôture de la liquidation, les actifs de la Société sont attribués à l'Associé Unique, en cas de pluralité d'associés, ils sont attribués en priorité aux détenteurs de MRPS pour un montant égal au Prix de Rachat, et, le cas échéant, le surplus est attribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Dans l'hypothèse où le montant total du Prix de Rachat devant être versé aux détenteurs de MRPS s'avère insuffisant pour payer intégralement chacun d'entre eux, le Prix de Rachat global disponible devra seulement être attribué aux détenteurs de MRPS proportionnellement au nombre de MRPS qu'ils détiennent.

Sous réserve de ce qui précède, les versements aux détenteurs de MRPS sont subordonnés au règlement de toutes les autres dettes contractées par la Société.

Troisième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 3.325.000 USD pour le porter de son montant actuel de 20.000 USD à 3.345.000 USD, par la création et l'émission de 3.325.000 MRPS de la Société d'une valeur nominale de 1 USD chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 329.177.000 USD (l'«Augmentation de Capital»).

Quatrième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription de l'Associé Unique à l'Augmentation de Capital au moyen d'un apport en nature consistant en deux créances que l'Associé Unique détient (les «Créances») pour un montant de 332.500.000 USD et d'un apport en numéraire de 2.000 USD (les «Apports»).

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique a alors déclaré souscrire intégralement à l'Augmentation de Capital -le tout étant intégralement libéré au moyen des Apports -et par conséquent, payer intégralement les 3.325.000 MRPS et la prime d'émission globale de 329.177.000 USD au moyen des Apports.

Evaluation

La valeur de l'apport en nature, qui correspond à la valeur des Créances, est de 332.500.000 USD.

Cet apport en nature a été évalué par les gérants de la Société, et ce conformément à une déclaration relative à la valeur de l'apport en nature présentée au notaire.

Preuve de l'existence des apports

La preuve de l'existence des Apports a été donnée au notaire soussigné, notamment par la présentation d'un certificat de blocage prouvant l'existence de l'apport en numéraire.

Réalisation effective des apports

L'Associé Unique, souscripteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) Il est le seul propriétaire des Créances;
- (ii) les Créances sont libres de toute charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iii) les Créances ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (iv) les Créances sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- (v) les Créances ne font l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connue à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires; et
- (vi) toutes formalités subséquentes à l'apport des Créances requises conformément aux lois applicables seront remplies afin que les Apports soient opposables à l'égard de tous tiers et en tout lieu.

Intervention des gérants

Après quoi sont intervenus Monsieur Wade Nesmith, agissant en tant que Gérant de type A de la Société, ensemble avec Madame Marjorie Allo et Monsieur Christophe Maillard, agissant en tant que Gérants de type B, chacun d'entre eux étant représenté par Régis Muller, Avocat à la Cour, en vertu de procurations.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leurs responsabilités engagées en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et son apport effectif, et confirme la validité des souscriptions et des paiements.

Allocation de la prime d'émission globale

Il est décidé d'allouer la prime d'émission globale comme suit:

- 328.842.500 USD sont alloués à une prime d'émission qui devra rester rattachée aux MRPS et devra donc être comptabilisée dans le Compte Prime d'Émission des MRPS;
- 2.000 USD sont alloués à la réserve légale, afin d'allouer l'intégralité de la réserve légale créée lors de la constitution de la société;
- 332.500 USD sont alloués à la réserve légale, afin de couvrir l'intégralité de l'augmentation de la réserve légale du fait de l'émission des MRPS.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, les Apports ayant été entièrement réalisés et le paiement requis ayant été intégralement libéré, l'Associé Unique a décidé de modifier et reformuler les articles suivants des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 3.345.000 USD divisé en:

- 20.000 parts sociales ordinaires intégralement libérées, d'une valeur nominale de 1 USD chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»); et

- 3.325.000 parts sociales préférentielles à rachat obligatoire intégralement libérées, d'une valeur nominale de 1 USD chacune («MRPS»).

Le capital social peut être augmenté ou réduit, le cas échéant, par résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité des associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant soixante-quinze pourcent (75%) du capital social.

Toute prime d'émission payée à l'occasion de l'émission de MRPS doit être comptabilisée dans un compte prime d'émission des MRPS (le «Compte Prime d'Emission des MRPS»), et cette prime d'émission restera attachée à ces MRPS.

Art. 7. Droits de vote. Les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS bénéficient de droits de vote identiques et chaque associé dispose d'un nombre de droit de vote égal au nombre de Parts Sociales Ordinaires et de MRPS qu'il détient.

Art. 10. Transfert et rachat des Actions. La Société peut racheter ses propres parts sociales, et les détenteurs de MRPS peuvent demander le rachat de leur(s) MRPS(s) à la Société. Toutefois, le rachat dans ces deux hypothèses ne peut avoir lieu que si la Société dispose de réserves distribuables suffisantes à cet effet, ou si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

Le rachat des MRPS est subordonné au respect des conditions suivantes:

1. chaque détenteur de MRPS rachetées a le droit de recevoir un paiement en espèces ou en nature par MRPS rachetée (le «Prix de Rachat») égal à:

- i. la valeur nominale de sa MRPS rachetée, plus
- ii. un montant correspondant à la portion du Compte Prime d'Emission des MRPS, ce montant étant égal au solde du Compte Prime d'Emission des MRPS divisé par le nombre de MRPS émises avant le rachat, plus
- iii. tout Dividende Cumulatif Préférentiel (tel que défini ci-dessous) échu mais non payé auquel donne droit la MRPS rachetée au moment du rachat; et

2. toutes les MRPS émises doivent être rachetées par la Société au plus tard le jour du treizième anniversaire de la date d'émission des MRPS (la «Date d'Echéance»).

Cependant si, à la Date d'Echéance, les sommes disponibles pour le rachat de MRPS ne permettent pas à la Société de racheter l'ensemble des MRPS, le rachat de l'ensemble des MRPS ne sera pas entravé, cette insuffisance n'entraînant que le report du paiement du Prix de Rachat dû à la Date d'Echéance (le «Prix de Rachat à l'Echéance»). Dans cette hypothèse, la Société versera aux détenteurs des MRPS rachetées seulement une partie du Prix de Rachat à l'Echéance, à concurrence du montant des sommes disponibles pour ce rachat à la Date d'Echéance. La partie restante du Prix de Rachat devant être payée sera versée, en un ou plusieurs versements, et ce dès que la Société disposera de sommes disponibles suffisantes à cet effet.

Tant que le Prix de Rachat à l'Echéance n'aura pas été intégralement payé, aucun dividende ne sera versé aux associés et aucune Part Sociale Ordinaire ne pourra être rachetée.

Un associé peut demander à la Société le rachat des MRPS qu'il détient, au moyen d'une notification écrite faite par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Société et aux autres associés (la «Première Notification de Rachat»). Dans les quinze jours suivants la date de la Première Notification de Rachat, les autres associés pourront également demander le rachat des MRPS qu'ils détiennent, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Société et aux autres associés. Une assemblée générale extraordinaire des associés devra être convoquée par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société, au plus tard un mois après la réception de la Première Notification de Rachat, et ce afin de statuer sur les demandes de rachat ainsi que sur les modifications subséquentes des statuts de la Société. Si les sommes disponibles sont insuffisantes pour que la Société puisse procéder aux rachats demandés, l'assemblée générale extraordinaire des associés peut décider, par une résolution adoptée à l'unanimité des associés, de diminuer le nombre de MRPS devant être rachetées afin que les sommes disponibles à cet effet soient suffisantes pour procéder aux rachats.

Un associé peut demander à la Société qu'elle convertisse les MRPS qu'il détient en Parts Sociales Ordinaires ou en MRPS d'une autre classe, au moyen d'une notification écrite faite par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'attention de la Société et des autres associés (la «Première Notification de Conversion»). Dans les quinze jours suivants la date de la Première Notification de Conversion, les autres associés peuvent également demander la conversion des MRPS qu'ils détiennent, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Société et aux autres associés. Une assemblée générale extraordinaire des associés devra être convoquée par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société, au plus tard un mois après la réception de la Première Notification de Conversion, et ce afin de statuer sur les demandes de conversion ainsi que sur les modifications subséquentes des statuts de la Société.

Le nombre de Parts Sociales Ordinaires devant être émises lors de la conversion de MRPS en Parts Sociales Ordinaires doit être égal au Prix de Rachat total de tous les MRPS devant être converties, divisé par la Valeur de Marché d'une Part Sociale Ordinaire (telle que définie ci-après) au moment de la conversion, arrondi au nombre entier de Parts Sociales Ordinaires inférieur le plus proche. Les décimales soustraites afin de réaliser l'arrondi sont attachées aux Parts Sociales Ordinaires émises en tant que prime d'émission.

La Valeur de Marché d'une Part Sociale Ordinaire est déterminée au moment de la conversion des MRPS et, doit être égale à la fraction suivante:

((a) le montant total de la valeur nominale de toutes les Parts Sociales Ordinaires plus (b) le montant de la réserve légale plus (c) la différence entre (x) le montant total du poste prime d'émission du bilan et (y) le montant total du Compte Primes d'Emission des MRPS)

divisé par

le nombre de Parts Sociales Ordinaires émises par la Société;

(la «Valeur de Marché d'une Part Sociale Ordinaire»).

Une fois converties, les MRPS doivent être annulées. Cette annulation est inscrite dans le registre des associés de la Société.

Art. 17. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui a commencé le 27 juillet 2010 et devra se terminer le 31 décembre 2010.

Art. 19. Bénéfices. Le solde positif du compte de pertes et profits, après la déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devra être reprise à tout moment jusqu'à entière reconstitution si elle venait à redescendre sous le seuil de 10% du capital social.

Lors de chaque exercice social, les bénéfices restants après affectation à la réserve légale et calculés selon les principes comptables généralement reconnus au Grand-duché de Luxembourg (le «Bénéfice Disponible»), sont alloués par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution adoptée à la majorité des associés présents ou représentés, décidant de sa distribution, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Quand il ressort un bénéfice net des comptes annuels approuvés par les associés, et ce après affectation à la réserve légale si cette allocation est légalement requise, chaque détenteur de MRPS se voit conférer le droit à un dividende cumulatif préférentiel égal à 8.89% de la somme de (a) la valeur nominale des MRPS qu'il détient et (b) d'un montant égal à la somme des primes d'émission attachées aux MPRS qu'il détient (le «Dividende Cumulatif Préférentiel»).

Le Dividende Cumulatif Préférentiel est augmenté, par le montant du(es) Dividende(s) Cumulatif(s) Préférentiel(s) qui n'ont pas été distribués, en totalité ou en partie, au cours des derniers exercices sociaux.

Chaque détenteur de MRPS a droit à une fraction du total des bénéfices distribués à toutes les MRPS proportionnellement au nombre de MRPS qu'il détient.

Après distribution du Dividende Cumulatif Préférentiel, le reliquat du Bénéfice Disponible peut être distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

Chaque détenteur de Parts Sociales Ordinaires a droit à une fraction du total des bénéfices distribués à l'ensemble des Parts Sociales Ordinaires proportionnellement au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'il détient.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société est menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société sont attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Au moment de la clôture de la liquidation, les actifs de la Société sont attribués à l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'associés, ils sont attribués en priorité aux détenteurs de MRPS pour un montant égal au Prix de Rachat, et, le cas échéant, le surplus est attribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Dans l'hypothèse où le montant total du Prix de Rachat devant être versé aux détenteurs de MRPS s'avère insuffisant pour payer intégralement chacun d'entre eux, le Prix de Rachat global disponible devra seulement être attribué aux détenteurs de MRPS proportionnellement au nombre de MRPS qu'ils détiennent.

Sous réserve de ce qui précède, les versements aux détenteurs de MRPS sont subordonnés au règlement de toutes les autres dettes contractées par la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ sept mille Euros (7.000.-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. MULLER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 août 2010. Relation LAC/2010/35475. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010117529/598.

(100133627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Luxmaster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.823.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 23 juillet 2010

Résolutions:

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30/06/2011 comme suit:

Conseil d'administration:

Andrea CARINI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président,

Benoît DESSY, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur,

Gregorio PUPINO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30/06/2011 comme suit:

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010119159/27.

(100135199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Liberty Property Trust Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.041.

—
Par résolutions signées en date du 30 juillet 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe avec effet au 30 avril 2010

2. nomination de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de classe avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Référence de publication: 2010117888/15.

(100134076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.
